

### SECTION 1 : IDENTIFICATION

#### Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Solution ArmaKleen MSC-10

Code de produit : Non disponible.

Synonymes : Non disponibles.

N° FDS : 820482

#### Utilisation prévue du produit

Nettoyant industriel biologique. Convient pour une utilisation dans les laveurs de pièces par immersion et à la main. Pour usage professionnel seulement. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter la fiche de données de sécurité de ces produits.

#### Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

##### Fabricant

Safety-Kleen systems, Inc.  
42 Longwater Drive  
Norwell, MA 02061-9149  
ÉTATS-UNIS

Téléphone : 1 800 669-5740

[www.safety-kleen.com](http://www.safety-kleen.com)

##### FOURNISSEUR (aux États-Unis)

Safety-Kleen systems, Inc.  
42 Longwater Drive  
Norwell, MA 02061-9149  
ÉTATS-UNIS

Téléphone : 1 800 669-5740

[www.safety-kleen.com](http://www.safety-kleen.com)

##### FOURNISSEUR (au Canada)

Safety-Kleen Canada, Inc.  
25, Regan Road  
Brampton, Ontario, L7A 1B2  
Canada

Téléphone : 1 800 669-5740

#### Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence médicale : 1 888 234-1828 (États-Unis et Canada)

En cas d'urgence chimique : VelocityEHS 800 255-3924 (Amérique du Nord) +1 813 248-0585 (International)

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH – Can., É.-U.

#### Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH – Can., É.-U.

Aucun étiquetage ne s'applique selon le 29 CFR 1910.1200 (États-Unis) et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 (Canada).

#### Autres dangers

L'exposition peut aggraver les conditions préexistantes des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

#### Toxicité aiguë inconnue (SGH – Can., É.-U.)

Aucune information supplémentaire disponible

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

#### Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur de produit	% *	Classification SGH des ingrédients
Eau	eau/AQUA	(Numéro CAS) 7732-18-5	95	Aucune classification
N-octanoate de sodium	Caprylate de sodium/Sel de sodium d'acide caprylique/ Octanoate, sodium/ Acide octanoïque, sel de sodium/Octanoate de sodium	(Numéro CAS) 1984-06-1	0,4	Irritat. cutanée 2, H315 Irritat. yeux 2A, H319 Poussières comb.
Silicate de sodium	Silicates de sodium/SILICATE DE SODIUM/Acide silicique, sel de sodium	(Numéro CAS) 1344-09-8	0,25	Corros. mét. 1, H290 Tox. aiguë 4 (voie orale), H302 Corros. peau 1B, H314 Lésions yeux 1, H318 STOT SE 3, H335

# Solution ARMAKLEEN MSC-10

## Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58/le lundi 26 mars 2012/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Cyclohexylamine	Aminocyclohexane/ Cyclohexanamine/ Hexahydroaniline/ Hexahydrobenzénamine/ CYCLOHEXYLAMINE/ Cyclohexan-1-ylamine	(Numéro CAS) 108-91-8	0,005	Liq. Inflam. 3, H226 Tox. aiguë 4 (voie orale), H302 Tox. aiguë 3 (voie dermique), H311 Tox. aiguë 3 (inhalation : vapeur), H331 Corros. peau 1B, H314 Lésions yeux 1, H318 Reproduct. 2, H361 STOT SE 3, H335
-----------------	---	-----------------------	-------	--

Texte intégral des déclarations H : se reporter à la section 16

\* Les pourcentages sont indiqués en pourcentage poids/poids (p/p %) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont énumérés en pourcentage de volume par volume (v/v %).

## SECTION 4 : PREMIERS SOINS

### Description des mesures de premiers soins

**Généralités** : Ne jamais donner quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, obtenir un avis médical (montrer l'étiquette si possible).

**Inhalation** : En cas de symptômes : se rendre à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Obtenir des soins médicaux si la difficulté respiratoire persiste.

**Contact cutané** : Retirer les vêtements contaminés. Arroser la zone affectée d'eau pendant au moins 5 minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation se développe ou persiste.

**Contact oculaire** : Rincer les yeux soigneusement à l'eau pendant au moins 5 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si c'est facile à faire. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation se développe ou persiste.

**Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissement. Obtenir des soins médicaux.

### Symptômes et effets majeurs, aigus et retardés

**Généralités** : Il n'est pas attendu que le produit pose un risque important dans des conditions prévues d'utilisation normale.

**Inhalation** : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

**Contact cutané** : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

**Contact oculaire** : Risque avéré de légères irritations des yeux.

**Ingestion** : L'ingestion peut provoquer des effets nocifs.

**Symptômes chroniques** : Aucun risque connu.

### Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

En cas d'exposition ou d'inquiétudes, obtenir des conseils et une attention médicale. Pour demander l'avis d'un médecin, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de main.

## SECTION 5 : MESURES CONTRE LES INCENDIES

### Agents extincteurs

**Agents extincteurs adéquats** : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse résistant à l'alcool ou poudre chimique.

**Agents extincteurs inadéquats** : Ne pas utiliser un jet d'eau fort. L'utilisation d'un jet d'eau fort peut répandre le feu.

### Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie** : Non considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

**Risque d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité** : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

### Conseils aux pompiers

**Mesures de précaution en cas d'incendie** : Faire preuve de prudence lors des incendies impliquant des produits chimiques.

**Instructions aux pompiers** : Utiliser un jet d'eau ou un manche diffuseur pour refroidir les contenants exposés.

**Protection lors d'une lutte contre l'incendie** : Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection des voies respiratoires.

**Produits de combustion dangereux** : Oxydes de carbone, oxydes d'azote. Oxydes de sodium. Oxydes de phosphore.

### Référence aux autres sections

Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

# Solution ARMAKLEEN MSC-10

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58/le lundi 26 mars 2012/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## SECTION 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales :** Éviter le contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer (les vapeurs, les brouillards, les aérosols).

### Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence

**Équipement de sécurité :** Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés.

**Mesures d'urgence :** Évacuer le personnel non nécessaire.

### Pour le personnel des services d'urgence

**Équipement de sécurité :** Équiper l'équipe de nettoyage d'équipement de protection adéquate.

**Mesures d'urgence :** À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit identifier la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le personnel, sécuriser la zone et demander l'aide de personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

### Précautions environnementales

Prévenir la pénétration dans les égouts et les réseaux d'eau.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Pour le confinement :** Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

**Méthodes de nettoyage :** La substance déversée est glissante. Ne pas marcher sur la substance déversée accidentellement. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les résidus en toute sécurité. Absorber et/ou contenir le déversement à l'aide d'un matériau inerte. Transférer le produit déversé dans un contenant approprié en vue de son élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

### Référence aux autres sections

Se reporter à la section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle et à la section 13 pour les précautions relatives à l'élimination.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Précautions pour une manipulation sécuritaire

**Dangers supplémentaires en cas de manipulation :** La matière déversée peut présenter un risque de glissade.

**Précautions pour une manipulation sécuritaire :** Se laver les mains et les autres zones exposées au moyen d'un savon doux et d'eau avant de manger, boire ou fumer et avant de quitter le travail. Éviter le contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards, les aérosols.

**Mesures d'hygiène :** Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

### Conditions pour un entreposage sécuritaire ainsi que toute incompatibilité

**Mesures techniques :** Se conformer aux règlements applicables.

**Conditions de rangement :** Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ranger dans un endroit sec et frais.

Conserver/stocker à l'abri des rayons directs du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Ne pas stocker à moins de 4,4 °C (40 °F).

**Matériaux incompatibles :** Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

**Température de stockage :** ≥ 4,4 °C (40 °F)

### Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Nettoyant industriel biologique. Convient pour une utilisation dans les laveurs de pièces par immersion et à la main. Pour usage professionnel seulement. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter la fiche de données de sécurité de ces produits.

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

### Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne sont pas énumérées ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence consultative appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), ou les gouvernements provinciaux canadiens.

Cyclohexylamine (108-91-8)		
ACGIH – É.-U.	ACGIH LEMT MPT [ppm]	10 ppm
ACGIH – É.-U.	Catégorie de produits chimiques (ACGIH)	Non classable comme cancérigène
NIOSH – É.-U.	NIOSH REL (MPT)	40 mg/m <sup>3</sup>
NIOSH – É.-U.	NIOSH REL (MPT) [ppm]	10 ppm

# Solution ARMAKLEEN MSC-10

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58/le lundi 26 mars 2012/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Alberta	LEMT MPT	41 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	LEMT MPT [ppm]	10 ppm
Colombie-Britannique	LEMT MPT [ppm]	10 ppm
Manitoba	LEMT MPT [ppm]	10 ppm
Nouveau-Brunswick	LEMT MPT	41 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	LEMT MPT [ppm]	10 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT MPT [ppm]	10 ppm
Nouvelle-Écosse	LEMT MPT [ppm]	10 ppm
Nunavut	LEMT LECT [ppm]	15 ppm
Nunavut	LEMT MPT [ppm]	10 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEMT LECT [ppm]	15 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEMT MPT [ppm]	10 ppm
Ontario	LEMT MPT [ppm]	10 ppm
Île-du-Prince-Édouard	LEMT MPT [ppm]	10 ppm
Québec	VEMP (LEMT MPT)	41 mg/m <sup>3</sup>
Québec	VEMP (LEMT MPT) [ppm]	10 ppm
Saskatchewan	LEMT LECT [ppm]	15 ppm
Saskatchewan	LEMT MPT [ppm]	10 ppm
Yukon	LEMT LECT	40 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	LEMT LECT [ppm]	10 ppm
Yukon	LEMT MPT	40 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	LEMT MPT [ppm]	10 ppm

## Contrôles de l'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Un équipement adéquat de lavage des yeux et du corps doit être à la disposition de toutes et tous à proximité de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Veiller à ce que toutes les réglementations nationales/locales soient respectées.

**Équipement de protection individuelle** : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.



**Matériaux pour les vêtements de protection** : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

**Protection des mains** : Porter des gants de protection.

**Protection des yeux et du visage** : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Protection de la peau et du corps** : Porter des vêtements de protection appropriés.

**Protection des voies respiratoires** : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, porter une protection des voies respiratoires approuvée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène, ou si les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

**Autres renseignements** : Ne pas manger, boire, ni fumer lors de la manipulation de ce produit.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide
Odeur	: Légère
Seuil de perception de l'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible

# Solution ARMAKLEEN MSC-10

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58/le lundi 26 mars 2012/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

<b>Température de décomposition</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité</b>	: Sans objet
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur</b>	: < 1 mm Hg
<b>Densité de vapeur relative à 20 °C</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Gravité spécifique</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Solubilité</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage : n-octane/eau</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Viscosité</b>	: Comme l'eau
<b>Teneur en COV</b>	: 10 % solution : 3,0 g/L; 5 % solution : 1,5 g/L (EPA Méthode 24)

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### **Réactivité :**

Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

### **Stabilité chimique :**

Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (se reporter à la section 7).

### **Possibilité de réactions dangereuses :**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

### **Conditions à éviter :**

Rayons directs du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

### **Matériaux incompatibles :**

Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

### **Produits de décomposition dangereux :**

La décomposition thermique peut produire : Oxydes de carbone, oxydes d'azote. Oxydes de sodium. Oxydes de phosphore.

## SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### **Information en matière d'effets toxicologiques – Produit**

**Toxicité aiguë (voie orale) :** Aucune classification

**Toxicité aiguë (voie dermique) :** Aucune classification

**Toxicité aiguë (inhalation) :** Aucune classification

### **Données DL50 et CL50 :**

Aucune information supplémentaire disponible

**Corrosion/irritation de la peau :** Aucune classification

**Lésions/irritation oculaires :** Aucune classification

**Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau :** Aucune classification

**Mutagenicité des cellules reproductrices :** Aucune classification

**Cancérogénicité :** Aucune classification

**Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées) :** Aucune classification

**Toxicité de la reproduction :** Aucune classification

**Toxicité pour des organes ciblés spécifiques (exposition unique) :** Aucune classification

**Risque lié à l'aspiration :** Aucune classification

**Symptômes ou blessures après inhalation :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

**Symptômes ou blessures suivant un contact avec la peau :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

**Symptômes ou blessures après un contact avec les yeux :** Risque avéré de légères irritations des yeux.

**Symptômes ou blessures après ingestion :** L'ingestion peut provoquer des effets nocifs.

**Symptômes chroniques :** Aucun risque connu.

### **Information sur les effets toxicologiques – Ingrédients**

#### **Données DL50 et CL50 :**

<b>Cyclohexylamine (108-91-8)</b>	
<b>DL50 – Rat (voie orale)</b>	432 mg/kg
<b>DL50 – Lapin (voie dermique)</b>	277 mg/kg
<b>CL50 – Rat (inhalation)</b>	1 000 ppm (Durée d'exposition : 16 h)

# Solution ARMAKLEEN MSC-10

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58/le lundi 26 mars 2012/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

<b>Silicate de sodium (1344-09-8)</b>	
<b>DL50 – Rat (voie orale)</b>	1 960 mg/kg
<b>Cyclohexylamine (108-91-8)</b>	
<b>Groupe du CIRC</b>	3

## SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

### Toxicité

Écologie – Générale : Aucune classification.

<b>Cyclohexylamine (108-91-8)</b>	
<b>CL50 – Poisson 1</b>	44 (44 – 90) mg/L (Durée d'exposition : 96 h – Espèces : <i>oncorhynchus mykiss</i> )
<b>CL50 – Poisson 2</b>	470 mg/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèces : <i>brachydanio rerio</i> [statique])
<b>CEr50 – Algue</b>	32,7 mg/L
<b>Concentration sans effets observables (CSEO) chronique pour les crustacés</b>	1,6 mg/L
<b>Silicate de sodium (1344-09-8)</b>	
<b>CL50 – Poisson 1</b>	301 – 478 mg/L (Durée d'exposition : 96 h – Espèces : <i>lepomis macrochirus</i> )
<b>CL50 – Poisson 2</b>	3 185 mg/L (Durée d'exposition : 96 h – Espèces : <i>brachydanio rerio</i> [semi-statique])

### Persistance et dégradabilité

<b>Solution ARMAKLEEN MSC-10</b>	
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Non établies.

### Potentiel bioaccumulatif

<b>Solution ARMAKLEEN MSC-10</b>	
<b>Potentiel bioaccumulatif</b>	Non établi.
<b>Cyclohexylamine (108-91-8)</b>	
<b>Coefficient de partage : n-octane/eau (log K<sub>oc</sub>)</b>	3,7 à 25 °C (77 °F) (à pH 6,8)
<b>Silicate de sodium (1344-09-8)</b>	
<b>FBC – Poisson 1</b>	(aucune bioaccumulation attendue)

### Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

### Autres effets indésirables

Autres renseignements : Éviter de relâcher dans l'environnement.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS FACE À L'ÉLIMINATION

**Recommandations en matière d'élimination des déchets :** Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux, territoriaux, provinciaux et internationaux.

**Écologie – Matériaux de rebut :** Éviter de relâcher dans l'environnement.

## SECTION 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

La ou les descriptions d'expédition mentionnées dans le présent document ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS, et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non avoir été connues au moment de la publication de la FDS.

### Conformément à la réglementation DOT

Non réglementé pour le transport

### Conformément à la réglementation IMDG

Non réglementé pour le transport

### Conformément à la réglementation IATA

Non réglementé pour le transport

### Conformément à la réglementation TDG

Non réglementé pour le transport

# Solution ARMAKLEEN MSC-10

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58/le lundi 26 mars 2012/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## SECTION 15 : INFORMATION DE RÉGLEMENTATION

### Réglementation fédérale américaine

<b>Eau (7732-18-5)</b>	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : Actif	
<b>Cyclohexylamine (108-91-8)</b>	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : Actif Inscrit à la section 302 de la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) des États-Unis	
<b>Section 302 de la SARA – Seuil TPQ (Threshold Planning Quantity [TPQ])</b>	10 000 lb
<b>N-octanoate de sodium (1984-06-1)</b>	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : Actif	
<b>Silicate de sodium (1344-09-8)</b>	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, la loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : Actif	

### Règlements des États américains

<b>Cyclohexylamine (108-91-8)</b>
É.-U. – Liste de droit à l'information sur les substances dangereuses du New Jersey
É.-U. – Liste de droit à l'information de la Pennsylvanie (Liste Right to Know)
É.-U. – Liste de droit à l'information du Massachusetts (Liste Right to Know)
É.-U. – Liste de droit à l'information de la Pennsylvanie (Liste Right to Know) – Liste des risques environnementaux

### Règlements du Canada

<b>Eau (7732-18-5)</b>
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada
<b>Cyclohexylamine (108-91-8)</b>
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada
<b>N-octanoate de sodium (1984-06-1)</b>
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada
<b>Silicate de sodium (1344-09-8)</b>
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, NOTAMMENT LA DATE DE PRÉPARATION OU DE DERNIÈRE RÉVISION

<b>Date de préparation ou de dernière révision</b>	: 24/02/2025
	: Reemplaza 25/05/2023
<b>Indication des changements</b>	: Mise à jour du logo et des informations du fabricant.
<b>Autres informations</b>	: Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de l'OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada DORS/2015-17.

### Phrases du SGH en texte intégral :

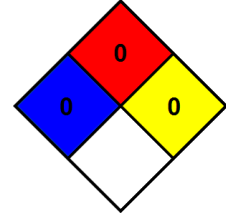
H226	Liquide et vapeur inflammables
H290	Est susceptible d'être corrosif aux métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique en cas de contact avec la peau
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation oculaire.
H331	Toxique en cas d'inhalation
H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
H361	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

# Solution ARMAKLEEN MSC-10

## Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 77, No. 58/le lundi 26 mars 2012/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

- Risques pour la santé – NFPA :** : 0 – Matières qui, dans des conditions d'urgence, ne présenteraient aucun danger autre que celui des matières combustibles ordinaires.
- Risques d'incendie – NFPA :** : 0 – Matériaux qui ne brûlent pas dans des conditions ordinaires d'incendie, notamment les matériaux intrinsèquement incombustibles tels que le béton, la pierre et le sable.
- Risques de réactivité – NFPA :** : 0 – Matériaux qui, en eux-mêmes, sont normalement stables, même dans des conditions d'incendie.



*Les informations contenues dans le présent document sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et croyances et sont conçues uniquement comme des conseils pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet du produit. L'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation de ce produit et doit déterminer la qualité et l'adéquation du produit pour son utilisation. Le fournisseur n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quelle qu'elle soit, y compris les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier ou autre, et décline spécifiquement toute responsabilité pour les dommages accessoires, consécutifs ou autres découlant de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du produit. Les informations fournies ne concernent que le matériau spécifique fourni et peuvent ne pas être valables si elles sont utilisées en combinaison avec d'autres matériaux ou processus, sauf indication contraire.*

SGH FDS 2015 A. d. N. (Can., É.-U.)